

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 30

chargée de l'examen du Préavis n° 2017/57 « Requalification de la route de Berne (RC 601) – Tronçon compris entre les Croisettes et le Chalet-à-Gobet »

| | | | |
|-------------------------------------|------------------|--------------|---|
| Présidente : | Mme Véronique | BEETSCHEN | Les Verts |
| Membres : | Mme Karine | ROCH | Les Verts |
| | M. Quentin | BEAUSIRE | Socialiste |
| | M. Namasivayam | THAMBIPILLAI | Socialiste |
| | M. Musa | KAMENICA | Socialiste |
| | M. Jean-François | CACHIN | Libéral-Radical |
| | M. Alix-Olivier | BRIOD | Libéral-Radical, remplace M. Calame |
| | M. Valentin | CHRISTE | Libéral-conservateur, remplace M. Stauber |
| | M. Jean-Marie | FÜRBRINGER | Le Centre |
| | M. Jean-Luc | CHOLLET | UDC |
| Excusés : | Mme Latha | HEINIGER | Socialiste |
| | M. Johan | PAIN | Ensemble à Gauche |
| | M. Jean-Yves | PIDOUX | Directeur des services industriels |
| Représentants de l'administration : | | | |
| | Mme Florence | GERMOND | Directrice des finances et de la mobilité |
| | M. Patrick | ETOURNAUD | Chef du Service des routes et de la mobilité |
| | M. Jérôme | BERNASCONI | Chef de projet dans la division Construction et maintenance du Service des routes et de la mobilité |
| | Mme Myriam | GENIER | Rédactrice au Service des routes et de la mobilité, que nous remercions pour les notes de séance |

Lieu : Place Chauderon 9, salle de conférence de la Direction des finances et de la mobilité

Date : 14 mars 2018

Début et fin de la séance : 16h30 - 17h35

Conseil communal de Lausanne

Après les salutations d'usage, la Présidente passe la parole à Mme la Directrice pour la présentation des collaborateurs et collaboratrice du Service des routes et de la mobilité qui l'accompagnent.

Mme la Directrice rappelle que ce préavis est un projet élaboré par l'État de Vaud en partenariat avec les Communes d'Epalinges et de Lausanne. Il s'agit de réhabiliter le tronçon entre les Croisettes et le Chalet-à-Gobet. Le Grand Conseil a adopté l'Exposé des motifs et projet de décret. Les travaux devraient commencer en septembre.

Discussion générale

Un-e commissaire précise que le Grand Conseil a ratifié à une très large majorité le crédit de subvention accordé au Conseil d'État pour la requalification de la RC 601. Il-elle constate par ailleurs que les bouchons qui se forment tous les matins à la route de Berne et au Bugnon se répercutent sur la partie basse de Lausanne. Le problème ne vient donc pas seulement de la RC 601.

Un-e commissaire estime qu'il serait bon de refaire des études. Il-elle pense que la suppression d'une voie descendante posera des problèmes de capacité d'ici à 2030, notamment au carrefour des Croisettes. Il-elle se demande pourquoi il n'est pas possible de maintenir deux voies au grand virage situé avant l'arrivée aux Croisettes. Il-elle juge que réserver une voie pour des bus qui passeront seulement toutes les 10 minutes gênera les automobilistes et que les voitures bloquées dans des encombrements généreront de la pollution. Il-elle pense que les vélos devraient emprunter les bois du Jorat.

Un-e commissaire estime que ce préavis ne permettra pas de résoudre les questions de mobilité, celles-ci dépendant beaucoup des situations locales et des transports publics. En outre, il-elle s'étonne que le bus ne soit prévu qu'à la descente.

Un-e commissaire estime que l'augmentation de la vitesse ne rend pas pas le trafic plus fluide, bien au contraire. Il est prouvé que la réduction de vitesse améliore la fluidité donc augmente le débit de voitures.

Mme la Directrice rappelle qu'au début du projet, le Conseiller d'Etat Marthaler avait fait une proposition très ambitieuse pour réduire la vitesse et libérer des espaces pour les bus et les mobilités douces. Cette proposition avait entraîné une levée de boucliers. Après une médiation, le projet a été revu à la baisse en ce qui concerne le trafic individuel motorisé et la vitesse. Il a aujourd'hui été accepté presque à l'unanimité au Grand Conseil. Mme Germond rappelle aussi que l'Etat fait un investissement considérable (CHF 37 millions), dont 10% est financé par Lausanne.

Un-e commissaire se demande ce que ferait le Canton si le préavis était refusé. **Un-e autre commissaire** ne comprend pas la nécessité du giratoire de la Croix-Blanche, ni pourquoi une voie unique est prévue aux Croisettes.

Mme la Directrice explique que le nombre de voies est un compromis pour dégager de l'espace pour les autres modes de transport. Le plus important n'est pas la fréquence des bus mais le nombre de voyageurs transportés. Avec un bus toutes les 10 minutes, ceux-ci seront nombreux.

Le Chef du Service des routes et de la mobilité précise que le principe actuel du carrefour des Croisettes sera maintenu. Il comprendra une voie mixte pour tourner à droite et aller tout droit, une voie pour aller tout droit et une présélection pour le tourner-à-gauche. La présence de la voie bus nécessite l'élargissement de la chaussée sur environ 300 mètres pour conserver deux voies de stockage au carrefour et maintenir ainsi la capacité de stockage de véhicules. Il ajoute que le giratoire de la

Conseil communal de Lausanne

Croix-Blanche est une demande de la Commune d'Epalinges pour éviter le trafic de transit venant de la route de Berne en direction du centre commercial.

Analyse point par point

La parole n'étant plus demandée, la Présidente ouvre l'analyse du préavis point par point. Ne sont repris ici que les points qui ont fait l'objet d'une question ou d'une remarque.

3. Préambule

Mme la Directrice précise qu'une coquille s'est glissée à la 5^e ligne : il faut lire 2030 et non 2020.

Un-e commissaire veut savoir pourquoi il est question de 2030 et pas d'une autre date. **Mme la Directrice** répond qu'il s'agit de l'horizon de planification du PALM de première génération.

Un-e commissaire cite le passage stipulant que le projet *a pour objectif de limiter les nuisances d'un trafic automobile intense sur les riverains en développant les modes doux et les transports publics, tout en conservant la capacité de la route à faire face à un trafic toujours plus élevé*. Il-elle estime impossible d'atteindre ce but en fermant une piste et se demande où les usagers se parqueront.

4. Situation actuelle

Un-e commissaire fait remarquer que le Conseil d'Etat, dans son rapport de septembre 2013 au Grand Conseil, a répondu au postulat n° 102 qui aborde la question du prolongement du m2 au Chalet-à-Gobet.

4.2 Aménagements en faveur de la mobilité

Un-e commissaire mentionne la phrase *La fréquence de ces trois lignes de transports en commun est relativement faible*. Il-elle demande si un accroissement de la desserte est prévu et si des contacts ont été pris avec les tl à ce sujet.

Hors séance

Le Chef du Service des routes et de la mobilité a demandé des informations aux tl.

Ceux-ci ont répondu comme suit : la ligne 62 est passée en décembre 2017 à une cadence de 15 minutes à l'heure de pointe du matin entre Moudon et Croisettes, et de 15 minutes à l'heure de pointe du soir de Croisettes jusqu'à Mézières. A l'horizon 2020-21, le Canton pourrait, le cas échéant, décider de prolonger ces courses jusqu'à Moudon. Aucune autre amélioration de cadence n'est prévue à ce stade, 15 minutes aux heures de pointe et 30 minutes aux heures creuses représentant déjà une offre très fournie en réseau régional. Concernant la ligne 45, les tl mènent actuellement une étude globale de réorganisation du réseau d'Epalinges (45-46-64, +2 millions de voyageurs annuels) afin de tenir compte de la demande d'augmentation de l'offre de la part de certains conseillers communaux, de la limitation de la circulation des autobus articulés à Bois-Murat et bien entendu de la desserte du futur campus EHL étendu. Les résultats de cette étude devraient être disponibles cet été.

5.1 Aménagements prévus

Un-e commissaire demande si l'investissement de CHF 1,7 million programmé cette année sera respecté. **Mme la Directrice** répond que le montant investi prévoyait un début de chantier au printemps 2017. A ce jour, le projet est en phase de traitement des oppositions, sous pilotage du Canton.

5.2 Ilots

Un-e commissaire estime urgent de mettre en place le giratoire de l'Ecole Hôtelière de Lausanne (EHL), l'accès derrière l'école étant déjà en partie en service. Il-elle aimerait savoir si l'EHL participe aux frais du giratoire. **Le Chef du Service des routes et de la mobilité** répond que les aménagements routiers font l'objet d'une convention entre l'Etat de Vaud et la Commune. Dans l'aménagement global, la Ville paiera 60%, le Canton 40% et l'EHL financera la pastille au centre du giratoire.

Conseil communal de Lausanne

5.4.2 Mobilité douce

Un-e commissaire veut savoir s'il y a vraiment une demande pour la mobilité douce sur ce tronçon, en particulier en montée. **Mme la Directrice** répond qu'il y a un potentiel entre les Croisettes et la zone de détente et sportive du Chalet-à-Gobet. Cette partie est plutôt destinée aux cyclistes sportifs. La descente est par contre facile et très rapide. **Le Chef du Service des routes et de la mobilité** fait remarquer que l'axe est inscrit dans la stratégie de développement de la mobilité douce du Plan directeur cantonal.

Un-e commissaire demande si l'aménagement prévu se fait davantage par rapport au potentiel qu'à la demande. **Mme la Directrice** répond que des comptages ont été effectués pour évaluer le potentiel et que le but est également de susciter la demande.

5.5 Intervention sur la récolte et la gestion des eaux

Un-e commissaire s'étonne que les eaux représentent 40% de l'investissement. **Le Chef du Service des routes et de la mobilité** explique que ce chapitre traite des eaux de ruissellement de la chaussée, de compétence cantonale. Les infrastructures de distribution de l'eau et d'évacuation (eaux usées et eaux claires) sont de compétence communale et traitées aux chapitres 5.6.1 et 5.6.2. Le coût lié aux SETEC en matière de travaux de génie civil est de CHF 4 millions, entièrement à la charge du Canton.

5.5.1 Aménagements paysagers des SETEC

Un-e commissaire demande quelle est la durée de séjour des eaux dans ces installations. **Le Chef du Service des routes et de la mobilité** répond que les SETEC servent de tampons lors des grosses pluies. Ces eaux sont ensuite filtrées, puis réinjectées avec un débit maximal autorisé dans le Flon Morand. Il faut environ 7 heures pour traiter un volume de stockage de 900 m³.

Un-e commissaire demande si des insectes invasifs pourraient proliférer dans les eaux stagnantes, car dans le préavis, il est écrit, au sujet des batraciens : *Il est notamment recommandé de mettre en place des grillages à maille serrée dans la partie basse pour éviter que ce site ne devienne un lieu de reproduction, vu son accès particulièrement dangereux.* **Le Chef du Service des routes et de la mobilité** indique que le concept de SETEC à ciel ouvert ne prévoit pas d'eau stagnant à la fin du traitement des eaux de ruissellement. **Un-e autre commissaire** explique que cette mesure évite que l'eau n'envahisse tout en cas de grosses pluies.

5.8 Mesures de protection contre le bruit

Un-e commissaire demande quelles sont les mesures d'allègement pour 146 bâtiments et deux parcelles. **Le Chef du Service des routes et de la mobilité** répond que, conformément à la loi, les autorités d'exécution ont la possibilité d'accorder des exceptions (allègements) lorsque les assainissements entraînent des frais disproportionnés ou lorsque des intérêts prépondérants s'opposent à l'assainissement.

Un-e commissaire demande qui paie, certaines constructions n'étant pas situées sur la commune de Lausanne. **Mme la Directrice** explique que ces montants reviennent au Canton. Elle ajoute que le coût de ces mesures est peu élevé.

10. Oppositions et observations

Un-e commissaire demande s'il y aura des levées d'opposition. **Le Chef du Service des routes et de la mobilité** répond que la Conseillère d'Etat en a traité plusieurs dernièrement.

Hors séance

Un recours a été déposé auprès de la CDAP. Un délai au 3 avril 2018 a été fixé par la CDAP au recourant pour s'acquitter des frais d'enregistrement. La recevabilité ou non du recours devrait être connue à partir du 5 avril 2018.

Conseil communal de Lausanne

11. Subventions

Un-e commissaire demande pourquoi l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) octroie CHF 90'000.-. **Un-e autre commissaire** l'informe que cette somme sert à financer les conduites d'eau.

14. Incidences sur le budget de fonctionnement

Un-e commissaire demande s'il y a deux annexes au préavis, car au bas de la page 13, il est fait mention d'une « annexe 1 ». **Le Chef du Service des routes et de la mobilité** répond qu'il s'agit d'une erreur. L'annexe 1 est en fait la référence au tableau des impacts financiers attendus sur le budget, indexé au chapitre 14 du présent préavis.

Hors séance

Défrichement : le reboisement de compensation du défrichement définitif de la zone sortie de 1'850 m² pour la SETEC sur Lausanne est déduit du boisement compensatoire anticipé prévu sur la parcelle n° 7311 de Lausanne dans le cadre du PAC 309 à Vennes (sur un total de 5000 m²). La compensation a été réalisée, sous le pilotage du Canton, dans le cadre du défrichement de la route du Golf, sur les parcelles n° 38 et 39 de la Commune de Ropraz.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente fait voter en bloc les conclusions du préavis avec l'accord de la commission.

Conclusion de la commission :

Le préavis est adopté par :

8 voix pour ;
1 voix contre ;
1 abstention.

Lausanne, le 19 avril 2018

Véronique Beetschen, rapportrice